

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N°FDS: 812-126040-110412

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : ACCOR TRANSFO (réf: 12604x, 12611x [x=0 à 9 en fonction de l'emballage])**Type de produit** : Huile isolante**Distributeur** : ACCOR LUBRIFIANTS
8, Rue du Mans - Z.I. de la Dabardière
49304 CHOLET - FRANCE**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** : ORFILA: 01 45 42 59 59**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : a.quemener@accor-lubrifiants.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.**Classification** : Non classé.

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP)

Classification : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1**Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités Lubricating oil OR Hyrotreated Light Paraffinic Distillate	64742-53-6 72623-87-1 64742-54-7	40 - 58 22 - 45	265-156-6	Non classé. Non classé.
distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant	64741-97-5	<5	265-098-1	Non classé.

Annexe I Nota L s'applique à l'huile de base (s) dans ce produit. Nota L - La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

Si applicable :

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. l'inhalation des vapeurs ou brouillards peut irriter les voies respiratoires. Consulter un médecin si des symptômes se développent.**Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes se développent.**Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.**Date d'édition/Date de révision** : 11-04-2012

1/5

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMEDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 5 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Petit déversement accidentel** : Dans le cas où la quantité répandue est faible, le nettoyage peut se faire à l'aide de papier absorbant et de gants.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Se laver les mains après manipulation. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Si le produit est manipulé à haute température ou agité vigoureusement, des vapeurs peuvent s'échapper, ce qui nécessite un espace de travail ventilé.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
oil mist, mineral	EU OEL (Europe). Notes: En absence de réglementations nationales ou locales, les contrôles suivants sont recommandés: (ACGIH) STEL: 10 mg/m ³ 15 minute(s). TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures de surveillance recommandées	: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.
Contrôle de l'exposition professionnelle	Une ventilation mécanique et un système d'extraction réduiront l'exposition à l'air. Utiliser des équipements de manutention conçus avec des matériaux résistants à l'huile. Stocker dans les conditions recommandées, et si il faut chauffer, un système de régulation de température doit être utilisé pour éviter la surchauffe.
Mesures d'hygiène	Manipuler avec les précautions habituelles d'hygiène et de sécurité.
Protection respiratoire	Si le produit est chauffé lors de manipulations, utiliser des masques avec filtres AP1 ou AP2. Une manipulation dans les lignes automatisées équipées d'extracteurs ou de ventilations ne requiert pas le port de masque.
Protection des mains	Porter des gants résistants aux huiles. (exemple caoutchouc nitrile). néoprène PVC
Protection des yeux	si il y a des risques d'éclaboussures, utiliser des lunettes de protection.
Protection de la peau	Porter des vêtements de protection si il y a un risque de contact avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: jaune pale.
Odeur	: Inodore/Pétrole léger.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition	: >250°C
Point de fusion / Point d'écoulement	: -54°C
Température de décomposition	: 280 °C
Point d'éclair	: Coupe fermée: >140°C [Pensky-Martens.]
Pression de vapeur	: 160 Pa @ 100 °C
Densité relative	: 0,87 g/cm ³ [15°C]
Solubilité	: Insoluble(s) dans l'eau. Soluble dans la plupart des solvants organiques.
Viscosité	: Cinématique (40°C): 0,1 cm ² /s (10 cSt) : < 3 %
Température d'auto-inflammation	: >270°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	: Agent comburant.
Produits de décomposition dangereux	: Cela peut entraîner des émanations de gaz ou de vapeurs nocifs et inflammables.
Matières à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Toxicité aiguë	: Faible toxicité aiguë.
Ingestion	: Une ingestion peut causer des nausées et éventuellement des vomissements et diarrhées.
Inhalation	: L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Peau	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Yeux	: Un contact avec les yeux peut causer des rougeurs et des douleurs.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques	: L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
--------------------------	---

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	: Les analyses de toxicité sur les huiles de base montrent des mesures de LC50 supérieures > à 1000 mg/l, ce qui est considéré comme faible.
Mobilité	: Peu de mobilité à cause de la faible solubilité dans l'eau et la haute viscosité.
Persistance/dégradabilité	: Intrinsèquement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	: Les modèles suggèrent que les huiles pétrolières peuvent s'accumuler biologiquement mais les limites en biodisponibilité réduisent ce potentiel.
Autres effets nocifs	Les fuites de produit peuvent former un film sur l'eau causant des dommages physiques aux organismes vivants. Le transfert d'Oxygène peut aussi être affecté.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
---	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique	: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique
---	---

Réglementations de l'Union Européenne

Classification et étiquetage selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque	: Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
--------------------------	---

Classification et étiquetage selon le règlement 1272/2008/CE (CLP)


La classification et l'étiquetage ont été déterminé selon le règlement 1272/2008/CE (y compris ses amendements) et prennent en compte les utilisations identifiées du produit.

Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Date d'édition/Date de révision	: 11-04-2012
--	--------------

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Intervention	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir.
Stockage	: Garder sous clef.
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Symbole(s) de danger	: 
Utilisation du produit	: Applications industrielles.
Inventaire d'Europe	: Indéterminé.
TSCA 8(b) inventaire	: Indéterminé.
Réglementations nationales	
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Historique

Date d'impression	: 11-04-2012
Date d'édition/ Date de révision	: 11-04-2012
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure.
Version	: 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.